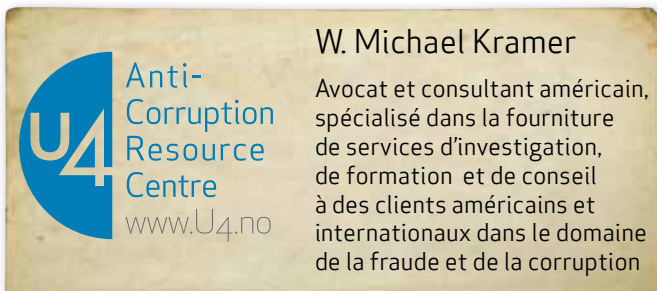


# La corruption et la fraude dans les projets d'aide internationale

L'examen approfondi de projets dans de nombreux secteurs et contextes différents a permis d'identifier des points communs frappants dans les modalités de fraude. Cela dit, il ne faut jamais sous-estimer l'ingéniosité avec laquelle ceux qui détournent les fonds destinés à un projet, ou en prélèvent une partie, inventent de nouvelles méthodes pour s'enrichir. Cette note de synthèse décrit les affaires de fraude et de corruption rencontrées par l'auteur lors de ses investigations et ses missions de consultant, principalement en Asie centrale, du Sud et de l'Est et en Afrique, à la demande de grandes organisations d'aide internationale au cours des dix dernières années.



W. Michael Kramer

Avocat et consultant américain, spécialisé dans la fourniture de services d'investigation, de formation et de conseil à des clients américains et internationaux dans le domaine de la fraude et de la corruption

Les informations citées ci-dessous confirment l'hypothèse, aujourd'hui largement reconnue, selon laquelle aucun mécanisme de fourniture d'aide n'est à l'abri de la corruption et du favoritisme. Tous les donateurs ne sont pas exposés de la même façon aux pratiques de corruption dans la mesure où les types de projet, le choix des partenaires, la mise en œuvre des mécanismes et les systèmes de détection sont extrêmement variables. Toutefois, espérons que cette note de synthèse donne une idée de l'ampleur du problème, trop souvent sous-estimé, et incite à prendre plus de mesures urgentes pour améliorer les procédures internes dans les agences d'aide, et pour renforcer les capacités à détecter et à amener devant la justice ces cas complexes de part et d'autre de l'équation du développement.

## Conclusions issues des cas étudiés

### Quelle est la fréquence des versements de pots-de-vin ?

Un des résultats les plus troublants des cas étudiés est la révélation que les responsables de projet et les fonctionnaires locaux exigent des dessous-de-table des prestataires et des consultants en échange de quasiment tous les contrats

accordés par les agences locales de mise en œuvre. Un nombre considérable de fournisseurs et de responsables de projet honnêtes, situés en Asie du sud et en Afrique, se plaignent (en privé, bien entendu) de la corruption omniprésente et endémique ainsi que de la naïveté des organisations d'aide qui semblent incapables ou peu disposées à reconnaître le problème. Une société de conseil américaine, active en Amérique latine, a partagé l'expérience de nombre d'entre elles lorsqu'elle a déclaré que le seul choix était de « payer ou protester ».

### Quel est le montant typique d'un pot-de-vin ?

Le montant des pots-de-vin versés par les sous-traitants à des responsables de projet et fonctionnaires locaux représente généralement un pourcentage fixe du contrat ou des avantages souhaités : en principe, 5% à 20% pour l'obtention d'un contrat et 2% à 5% pour le paiement d'une facture, les deux raisons les plus courantes de versement de pots-de-vin. Le montant à verser pour l'obtention d'un contrat fait souvent l'objet de négociations entre les parties concernées, ce qui retarde considérablement la passation de contrat et la mise en œuvre du projet.

Dans plusieurs cas, le cumul des paiements représentait 30% à 40% de la valeur du contrat, et parfois davantage. De ce fait, il était impossible pour ceux qui versaient des pots-de-vin de respecter les spécifications sans augmentation significative des coûts ou sans avenants au contrat. Plus fréquemment, les objectifs du projet étaient abandonnés et les sous-traitants augmentaient les coûts et réduisaient la qualité afin de préserver leurs bénéfices.

Dans les pires cas (malheureusement bien trop nombreux), la corruption et la fraude engendrées absorbent quasiment toutes les ressources d'un projet. Dans un cas particulier, en Afrique de l'Est, des fonctionnaires et des sous-traitants

corrompus ont détourné 90% des 100 millions de dollars destinés à un projet de réinstallation de réfugiés. Au Nigeria, des fonctionnaires du ministère des Transports ont demandé à une entreprise de génie civil de gonfler la facture relative à l'avant-projet d'une étude d'impact environnemental d'environ 5 000\$ à 83 000\$ (soit plus de seize fois) et de reverser 80% de l'excédent en pots-de-vin. En Asie du Sud, des audits ont révélé qu'au moins 80% d'un vaste programme d'action sociale et pratiquement tous les fonds d'un projet d'étude de plus petite envergure avaient été détournés.

### Qui verse les pots-de-vin et pour quelles raisons ?

Outre les raisons invoquées ci-dessus, les sous-traitants doivent souvent verser des pots-de-vin pour être présélectionnés (c'est-à-dire, pouvoir soumettre une offre), obtenir l'autorisation de modifier un contrat ou d'en prolonger l'échéance, soudoyer les commissaires aux comptes ou inspecteurs (très courant) et éviter l'annulation d'un contrat en raison d'une mauvaise performance. En Asie du Sud, des ONG impliquées dans des projets dans le secteur de la santé versent des dessous-de-table pour obtenir des subventions. Or selon les médias locaux, un grand nombre d'entre elles sont des coquilles vides qui ne rendent aucun service utile. En Asie du Sud et de l'Est notamment, les candidats au Programme hydrologique international (WET) ou à des postes au sein du gouvernement, ceux qui offrent de bonnes opportunités de recueillir des pots-de-vin, doivent payer d'avance pour obtenir le poste et partager les profits de la corruption avec leurs supérieurs hiérarchiques. Dans les cartels de soumissions collusoires, les soumissionnaires retenus rémunèrent souvent les soumissionnaires perdants pour que ces derniers déposent des offres délibérément plus élevées ou rédhitoires.

### Qui reçoit les pots-de-vin ?

Les bénéficiaires des pots-de-vin comprennent le personnel affecté aux projets (y compris les employés de bureau et les assistants de bas échelon), les fonctionnaires des instances de contrôle du gouvernement et des ministères, les employés locaux ou expatriés d'agences d'aide internationale (plus courant qu'on ne l'imagine), les commissaires aux comptes, les inspecteurs de toutes sortes, et même la presse et les ONG.

La fonction de contrôle local est si fréquemment et si profondément corrompue dans toutes les régions qu'elle est devenue quasiment inutile dans de nombreux, voire dans la majorité des projets. En Indonésie, les commissaires aux comptes du gouvernement ont pris l'habitude de réclamer une part pour ne pas signaler les cas de fraude et de corruption. En Asie de l'Est, les pots-de-vin versés aux agents du gouvernement dans le cadre des projets d'infrastructures routières sont partagés avec la presse (afin d'éviter une couverture médiatique négative) et, encore plus troublant, avec une ONG de contrôle chargée de superviser les projets et de prévenir la corruption.

Bien souvent, les pots-de-vin collectés alimentent la campagne électorale et d'autres dépenses du parti

politique au pouvoir. En Indonésie, les pots-de-vin issus des projets d'aide au développement et d'autres sources sont utilisés pour combler le déficit des budgets officiels.

La corruption peut gangrener tous les aspects d'un projet, en commençant par l'étape de planification. Il n'est pas rare de voir des fonctionnaires orienter l'élaboration d'un projet vers des domaines où il est plus facile de gonfler les coûts et recueillir des dessous-de-table, tels que le conseil et les études de faisabilité, et s'écarter des domaines où ces pratiques sont plus difficilement applicables, tels que l'achat d'équipements scientifiques spécialisés, comme cela a été constaté en Asie centrale. Dans ce cas précis, le fournisseur avait le monopole sur les appareils requis et a refusé de verser un pot-de-vin. Ainsi, les responsables du projet ont tout simplement abandonné cet élément précieux et ont dépensé l'argent sur des rapports inutiles rédigés par des relations qui partageaient leurs honoraires.

### Comment fonctionnent les affaires de corruption ?

De nombreuses affaires de corruption se déroulent en trois étapes. Elles débutent par un accord de verser un pot-de-vin pour obtenir un contrat. Puis, il faut organiser une forme de soumission d'offre collusoire afin d'exclure les autres soumissionnaires souvent plus qualifiés et moins chers (car leurs prix ne sont pas affectés par le coût des pots-de-vin). En dernier lieu, la fraude (pratiquer des prix trop élevés, ne pas remplir le contrat, etc.) permet de récupérer le coût des pots-de-vin et d'exploiter la relation de corruption. Ce dernier élément est souvent le plus onéreux et pèse bien plus lourdement sur les projets que les premiers versements frauduleux effectués.

### Les pots-de-vin

La plupart des affaires de pots-de-vin commencent par des demandes qui émanent de fonctionnaires ou de responsables de projet, et non pas par des offres d'entreprises, bien que ce cas de figure se présente aussi, ainsi que les cas où les deux parties conspirent en vue de piller un projet. Dans certains lieux, la corruption est si enracinée que les demandes ne sont plus nécessaires et que les paiements habituels sont automatiquement intégrés dans les soumissions d'offres.

Fréquemment, les affaires démarrent avec des cadeaux et des faveurs assez modestes. En Afrique, plusieurs entreprises internationales ont payé pour obtenir des « contrôles d'installations » ou des « visites d'étude » qui en réalité étaient des vacances et des séances de shopping offertes au personnel du projet et à leur conjoint. Deux entreprises louaient des logements, dont certains n'étaient jamais occupés, à des responsables de projet locaux à un prix exorbitant. En Afrique de l'Ouest, un responsable de projet louait des « bureaux » à des prix artificiellement élevés à deux entrepreneurs de travaux routiers. Il s'est avéré qu'il s'agissait de deux pièces vides dans la maison de la mère du responsable, sans électricité ni fenêtres et un sol en terre battue. Il n'est guère surprenant que les pièces n'aient jamais été occupées.

Toujours en Afrique de l'Ouest, il a été demandé ou proposé à des entreprises de payer pour l'éducation des enfants des responsables de projet ou d'employer les membres de leur famille. Deux sociétés de conseil proposaient un hébergement à titre gracieux à des employés d'agences d'aide internationale, et cela pendant plusieurs années pour l'une d'entre elles. À maintes occasions, en Angola et ailleurs, des fonctionnaires ont demandé ou exigé des soumissionnaires qu'ils contribuent à des « fondations de bienfaisance » et à des « fonds sociaux » locaux, alors que l'argent s'est retrouvé entre de mauvaises mains.

À mesure que ces relations frauduleuses évoluaient et que les contrats étaient attribués, les parties concernées sont passées des cadeaux et des offres de divertissement à des versements en espèces. L'argent liquide provenait souvent des paiements de factures bien trop élevées de fournisseurs légitimes ou de factures fictives issues de sociétés écrans, spécialement créées à cet effet. En Afrique de l'Ouest, les marchés locaux vendaient de fausses factures faites sur commande à un prix dérisoire.

Au sein d'un projet de nutrition dans la même région, un employé expatrié d'une organisation internationale de développement, agissant par l'intermédiaire d'un consultant local, a commencé à recueillir des pots-de-vin en espèces dans la devise locale (qui remplissaient de nombreux cartons de grand format) afin de valider des contrats de formation à un fournisseur exclusif à des tarifs artificiellement élevés. Puis, l'employé est passé aux chèques de voyage, convaincu semblerait-il, mais à tort, que ces moyens de paiement n'étaient pas traçables.

Les dessous-de-table plus conséquents, du moins ceux versés par des entreprises internationales, sont généralement transférés par virement bancaire, et le plus souvent, par l'intermédiaire d'agents locaux, de sous-traitants ou de « partenaires locaux » ; les entreprises locales étant soi-disant rattachées aux projets en vue de faciliter les transferts de technologie. Les paiements sont consignés sur les comptes fournisseurs en tant qu'honoraires ou dépenses légitimes avec de fausses factures à l'appui et des pièces étayant des services fictifs.

### *Où va l'argent ?*

Les bénéficiaires des pots-de-vin demandent souvent que les paiements soient effectués dans une devise étrangère sur un compte dans un pays développé dans lequel ils peuvent se rendre pour affaires ou en vacances, dont ils parlent la langue, où ils ont des propriétés ou de la famille ou encore, un pays dans lequel leurs enfants étudient. Dans plusieurs cas, il a été constaté que l'argent issu des pots-de-vin était directement versé sur les comptes des enfants ou des proches dans ces pays.

Les territoires qui traditionnellement garantissent le secret bancaire, telles que la Suisse, sont populaires, mais plus souvent, les paiements sont acheminés selon les modalités citées ci-dessus. Les bénéficiaires de pots-de-vin dans les anciennes colonies françaises et portugaises en Afrique de l'Ouest ont tendance à déposer des fonds ou acheter des propriétés en France et au Portugal. Ceux qui résident dans les pays anglophones en Afrique de l'Est préfèrent le Royaume-Uni, etc. Chypre, Dubaï, Hong Kong et Singapour sont des régions populaires. Les îles Vierges britanniques attirent des fonds de nombreuses régions du

monde, de contrées aussi lointaines que l'Afrique et l'Asie centrale.

De nombreux « payeurs » investissent beaucoup de temps et d'énergie pour préparer de fausses données comptables ainsi que des pièces justificatives afin de générer et de dissimuler des pots-de-vin. Il est bien connu que certaines entreprises conservent deux livres comptables : le premier que l'on montre aux commissaires aux comptes et le second, destiné à un usage interne et qui indique le montant des pots-de-vin et les bénéfices réels. En Indonésie, une entreprise engagée dans le cadre d'un énorme projet d'irrigation employait quatre personnes à plein temps, dont l'unique fonction consistait à préparer des factures fictives et fabriquer, entre autres, de faux billets d'avions, de faux reçus d'hôtel et de location de voiture pour masquer les dépenses destinées aux pots-de-vin.

### *Des pots-de-vin aux sociétés écrans*

De nombreux fonctionnaires malhonnêtes découvrent que posséder en secret une société de conseil ou une entreprise sous-traitante est plus rémunérateur qu'exiger des dessous-de-table. Il existe différentes sociétés-écrans, allant de celles qui fournissent réellement des biens et des services (généralement à des prix exagérés) et gagnent des millions de dollars, à des coquilles vides qui réclament leur part et sous-traitent tout leur travail ou facturent des activités jamais réalisées.

En Afrique de l'Ouest, le directeur local d'un projet de construction de route avait chargé une société d'ingénierie étrangère d'engager sa société fictive pour réaliser des études et avait recruté le personnel du projet. En Asie centrale, des responsables de projet devant construire un laboratoire d'essai ont dépensé des centaines de milliers de dollars en fournitures de bureau, véhicules et ordinateurs par le biais de diverses sociétés écrans qui leur appartenaient et ont revendu les mêmes articles au projet en multipliant plusieurs fois leur valeur effective. Ils ont multiplié le produit de la fraude et leurs profits en substituant des équipements d'occasion, défectueux et inutilisables.

### *Les soumissions d'offres collusoires*

Comme nous l'avons exposé précédemment, dans chaque région, la corruption entraîne généralement une forme de soumission d'offre collusoire car les entreprises et les fonctionnaires doivent éliminer les concurrents moins onéreux et souvent, plus qualifiés. La plupart des demandes frauduleuses sont négociées en privé avec le soumissionnaire privilégié. Dans d'autres cas, tous les compétiteurs sont informés ou comprennent qu'ils devront payer s'ils obtiennent le contrat, ce qui fait gonfler l'ensemble des soumissions d'offre. Parfois, les pots-de-vin ne sont pas exigés ou les montants ne sont pas négociés jusqu'à ce que le soumissionnaire le moins disant soit désigné, ce qui signifie que la programmation et la mise en œuvre du projet seront très certainement compromises. Néanmoins, certains soumissionnaires anticipent les demandes et prévoient une marge de sécurité dans les coûts ou l'ampleur du travail à accomplir.

Dans quelques cas, des responsables de projet contactent tous les soumissionnaires lorsque leur offre a été évaluée – mais avant l'annonce des gagnants – et sollicitent des

offres de pots-de-vin de chacun d'entre eux, puis acceptent l'offre la plus généreuse. Les autres soumissionnaires, y compris les moins chers, sont exclus et déclarés non conformes pour des raisons futiles ou factices. Dans de tels cas, les soumissionnaires les plus offrants ont un avantage, puisqu'ils peuvent se permettre de verser des pots-de-vin plus élevés.

Dans bien des cas, des fournisseurs légitimes – souvent des entreprises internationales – lassés des perpétuelles demandes de dessous-de-table et des soumissions collusoires, se retirent définitivement des appels d'offre concernant des projets financés par des fonds internationaux. Ce faisant, ils laissent la place aux compétiteurs les plus corrompus et souvent, les moins qualifiés. Dans certaines régions d'Asie centrale et de l'Est, la situation s'est tellement détériorée que des éléments criminels locaux et des figures de la criminalité organisée ont formé des cartels et commencé à dominer le processus de soumissions d'offre tout en sous-traitant régulièrement le travail.

Cependant, la plupart des affaires de soumissions collusoires sont relativement simples et comprennent :

- La rédaction d'un cahier des charges excessivement restreint. Ceci est assez commun, notamment dans les contrats informatiques, et inclut par exemple, la désignation de marques spécifiques pour certains produits ou le fait d'exiger d'un soumissionnaire qu'il ait été sélectionné un nombre excessif de fois par le passé (vingt-cinq fois dans un cas en Asie du Sud, qui, sans surprise, a exclu tous les compétiteurs sauf un).
- Des promesses de la part des responsables du projet d'approuver des « avenants au contrat » ultérieurement afin d'augmenter les prix ou d'élargir l'ampleur du travail après l'attribution du marché.
- Une autre variante de cette pratique est une situation dans laquelle un soumissionnaire privilégié reçoit des informations confidentielles lui permettant de faire une offre moins élevée que ses compétiteurs en réduisant son offre initiale. C'est ce que l'on désigne sous le nom d'« offre déséquilibrée ».
- L'attribution de contrats à fournisseur exclusif, qui est de loin la méthode la plus répandue, notamment en Afrique. Cette méthode est souvent appliquée en divisant les marchés publics en plusieurs éléments afin d'éviter des soumissions d'offre compétitives.

Dans plusieurs cas similaires en Asie, des groupements d'entreprises locales de construction étaient de connivence avec de hauts représentants du gouvernement et responsables de projet afin de truquer l'attribution des contrats de construction routière. Les responsables du projet avaient ainsi sciemment omis d'annoncer ou de rendre public les appels d'offre en temps voulu, ils avaient refusé de vendre les documents de soumission aux entreprises extérieures ou avaient fourni des raisons futiles ou factices pour disqualifier les entreprises extérieures ayant soumis une offre.

Des fonctionnaires ministériels désignaient le soumissionnaire gagnant ou le « champion » avant même que les appels d'offre ne soient annoncés. Le

gagnant était souvent une société écran dans laquelle le fonctionnaire avait des intérêts. Celle-ci allait sous-traiter tout le travail à de plus petites entreprises, ou à des soumissionnaires perdants, à des prix bien plus bas. Les soumissionnaires perdants désignés proposaient des offres complémentaires dont les prix étaient plus élevés ou délibérément réducteurs, permettant ainsi au gagnant de suffisamment gonfler ses prix pour rétribuer les fonctionnaires, les responsables du projet ainsi que les soumissionnaires perdants.

Ces affaires de corruption ont été découvertes lorsqu'il a été constaté que toutes les garanties de soumission déposées par les différents soumissionnaires avaient été achetées dans la même banque, le même jour. En effet, le gagnant désigné avait pour mission d'acheter toutes les garanties et de les distribuer aux autres soumissionnaires. D'autres indices révélateurs comprenaient également des offres de soumission non retenues avec exactement les mêmes pourcentages d'écart car elles avaient toutes été émises par le soumissionnaire gagnant qui avait simplement multiplié son offre. En outre, les offres retenues étaient souvent légèrement au-dessous du seuil d'offre acceptable, alors que les perdants, eux, étaient au-dessus de ce seuil.

### *Cas de fraude pratiquée par des entreprises et des consultants*

Les pratiques frauduleuses des entreprises, notamment celles qui versent des dessous-de-table, sont omniprésentes et occasionnent des pertes très importantes. Les pratiques frauduleuses les plus fréquemment observées sont :

- Facturer des travaux qui n'ont jamais été réalisés ou des prestations de consultants qui n'ont jamais été employés ou des frais qui n'ont jamais été engagés (voilà comment on peut subtiliser 90% des fonds d'un projet).
- Ne pas respecter le cahier des charges d'un contrat, en particulier pour la construction de routes (ne pas poser les bonnes fondations ou ne pas inclure le drainage ou encore, ne pas utiliser les matériaux adéquats).
- Livrer des biens de qualité inférieure ou défectueux, des médicaments périmés ou falsifiés, des véhicules ou des ordinateurs d'occasion en faisant croire qu'ils sont neufs (assez fréquent), etc.
- Facturer des études techniques ou de conseil à des prix artificiellement élevés ou livrer des produits inutiles, génériques ou plagés (dans plusieurs cas, copiés sur Internet), qui n'ont pratiquement rien coûté.
- Surfacturer les fournitures et les travaux de génie civil, souvent par un facteur de trois ou quatre, voire davantage.
- Soumettre des CV faux ou dont le contenu est exagéré, et facturer les services d'un personnel moins qualifié et moins bien payé en le faisant passer pour un personnel mieux qualifié.



U4 est un centre de ressources en ligne pour les praticiens du développement qui sont confrontés aux questions de corruption dans leur travail. Le centre est géré par Chr. Michelsen Institute, centre de recherche indépendant spécialisé sur le développement et la coopération internationale. U4 est financé par AusAID (Australie), BTC/CTB (Belgique), ACDI/CIDA (Canada), DFID (Royaume Uni), GIZ (Allemagne), Norad (Norvège), Sida (Suède) et le ministère néerlandais des Affaires étrangères (NimBuZa). Toutes les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que son ou ses auteur(s) et ne reflètent ni l'opinion des agences partenaires de U4 ni celle de CMI/U4 (© 2011 - CMI/U4)

Fournir des garanties de soumission, des certificats de performance et des états financiers falsifiés ou faux.

Les fraudes pratiquées par des responsables de projets locaux incluent notamment :

- Détourner les actifs du projet, des ordinateurs aux automobiles, en passant par des engins de terrassement lourds, pour l'usage personnel du fonctionnaire.
- Organiser des voyages à l'étranger inutiles ou prolongés pour rencontrer des entreprises, réaliser des visites d'études ou une formation.
- Inventer des « employés fantômes » et des dépenses fictives et détourner les paiements s'y affèrent.
- Louer des entrepôts, du matériel ou des « bureaux » à un projet ou à des prestataires.

## Méthodes pour détecter la corruption et la fraude

### *Encourager et faciliter le signalement*

La grande majorité des cas de fraude et de corruption sont détectés par des signalements ou des dénonciations, souvent anonymes. Les personnes dénonçant des actes répréhensibles sont souvent des individus dont les décisions reposent sur des convictions religieuses, et qui restent fermes dans leur choix de divulguer des informations en dépit des risques évidents de représailles. Dans un cas précis au Moyen-Orient, un fervent musulman a accepté de coopérer dans une investigation sur une très grosse affaire de fraude et de corruption alors que la plupart des autres témoins directs avaient refusé. Il a perdu un bon emploi et une carrière prometteuse, et sa femme et lui en ont gravement pâti financièrement et personnellement.

Il est donc important de concevoir des systèmes qui favorisent et facilitent ces dénonciations, telles que des permanences téléphoniques confidentielles, et de protéger les personnes dénonçant des actes répréhensibles contre les représailles. Dans de nombreuses organisations, elles ont plus de chances d'être licenciées que les coupables. Par ailleurs, leurs allégations doivent être examinées dans les meilleurs délais. En l'absence de telles mesures, les personnes ayant déjà

dénoncé des actes répréhensibles ou souhaitant le faire en seront découragées.

Les programmes de divulgation volontaire, selon lesquels les entreprises acceptent d'enquêter et de divulguer volontairement leurs propres méfaits et en contrepartie desquels ils auront l'assurance de ne pas être exclus, peuvent aussi s'avérer efficaces.

### *Réaliser des « audits de fraude »*

Les audits classiques ne sont pas conçus pour détecter la fraude et le font par ailleurs rarement. En réalité, les cas de fraude et de corruption sont plus souvent décelés par accident que par le biais d'un audit. Les commissaires aux comptes internes et externes doivent apprendre à reconnaître les signaux d'alarme et à réaliser des « audits de fraude » en plusieurs étapes spécifiques. Il s'agit notamment d'identifier et de tracer les paiements suspects, d'analyser les prix et les performances, et la qualité des travaux et des éléments livrables, en réalisant des entretiens ou en examinant des documents. En outre, les programmes de détection de fraude automatisés peuvent déceler les offres de soumissions collusoires ou truquées.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, dans la mesure où la plupart des preuves de corruption et de fraude se retrouvent dans les dossiers et la comptabilité des entreprises, les commissaires aux comptes doivent savoir comment obtenir et analyser ces documents à travers des audits de contrats. Les audits des dossiers et de la comptabilité d'un projet sont susceptibles de révéler des signaux forts, tels qu'un nombre important de contrats à fournisseur exclusif ou de prix élevés, mais les preuves de corruption et de fraude seront obtenues par le biais des audits de contrats.

### *Améliorer la qualité des inspections*

Si la détection des pots-de-vin est difficile, les répercussions de la corruption sont souvent manifestes, par exemple lorsque la mise en œuvre et la qualité des services fournis laissent à désirer. L'optimisation des inspections contribuera à détecter la fraude et à prévenir la corruption sous-jacente. En effet, une entreprise qui ne peut pas faire des économies sur la mise en œuvre d'un projet ou être rémunérée pour du travail non accompli sera difficilement capable de financer des pots-de-vin ou de trouver des raisons de les verser.